



ADIPEC 2024 – Abu Dhabi, 4/7 novembre

NOM DE LA SOCIETE :

ADRESSE :

Personne en charge du dossier :

Tél : _____ **site web :** *www.* _____

Mél : _____ @ _____

ADRESSE DE FACTURATION OBLIGATOIRE et si référence comptable :

Nous souhaitons exposer à ADIPEC 2024 au sein du pavillon France organisé par EVOLEN et réservons la surface d'exposition ci-dessous :

ADIPEC 2024					
	M² souhaités	Prix m²/ht ADHERENT	Prix m²/ht NON- ADHERENT	TOTAL HT	TOTAL TTC (TVA 20%)
STAND CLE EN MAIN <i>Stand individual, décoré Surface minimum 9 m²</i>		€ 1 500	€ 1 750	€	€
FORFAIT MINI-STAND avec <i>1 comptoir, 1 prise électrique, espace de RDV partagé : 1 table et 4 chaises</i>	Environ 4 m²	€ 6 540	€ 7 600	€	€

Signature du représentant + cachet de l'entreprise :

Date :

Date limite des inscriptions : 29 FEVRIER 2024

Virement bancaire à l'ordre d'EVOLEN – 80% à la commande

Solde 20% avant le 4 février 2024

Société Générale Courbevoie Entreprises
IBAN : FR76 30003 03829 00050173321 16
SWIFT / BIC: SOGEFRPP

EVOLEN - Chantal BURLLOT – c.burlot@evolen.org – Tel : 01 47 17 60 68



ADIPEC 2024 – Abu Dhabi, 11/14 novembre

ADIPEC est devenu le plus grand salon mondial des hydrocarbures vers la transition énergétique avec plus de 30 pavillons nationaux, 2 200 entreprises et plus de 185 000 professionnels internationaux.

Selon des directives gouvernementales, Business France n'organisera pas ADIPEC 2024 et en concertation, EVOLEN sera l'organisateur du Pavillon France. Votre participation au sein du pavillon France vous permet de bénéficier d'un espace exceptionnel et d'un emplacement de premier choix pour exposer vos produits et présenter vos services. Il sera de 4 îlots de 90 m² (comme l'an passé). Les tarifs n'étant plus subventionnés, et ceux des organisateurs – DMG – étant élevés couplés d'une TVA de 5%, EVOLEN est donc obligés d'appliquer des tarifs au plus juste pour nos entités.

Le stand **CLE EN MAIN** comprend :

- Location de surface & Décoration du pavillon France (UNITED'S)-,
- Revêtement du sol (pas de plateforme)
- Cloisons de séparation,
- Enseigne individuelle société,
- Réserve fermant à clef avec rayonnage,
- Éclairage (3 spots de 100 W chacun*), 1 prise électrique 220 V, *
- 1 table, 3 chaises,
- 1 poubelle, 1 bloc patère.

** la consommation électrique est non comprise sera facturée en sus*

***L'inscription obligatoire par DMG n'est pas incluse, soit le tarif « basic » à USD 1 350*

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

1/ PARTICIPATION - PAIEMENT

En signant le bulletin d'inscription, la société exposante s'engage à payer, à EVOLEN, la totalité TTC de la prestation commandée incluant, selon l'option choisie, tous les frais de surface (hors frais annexes détaillés dans le paragraphe 3).

La société exposante s'engage à régler à EVOLEN la prestation commandée selon l'échéancier suivant :

- **80% TTC**, par virement bancaire, le jour de l'envoi du bulletin de réservation signé à EVOLEN,
- Le solde de 20% TTC, par virement bancaire, sera exigible trois mois avant l'ouverture officielle de l'exposition, soit le **4 MARS 2024** au plus tard.

La société bénéficie du tarif adhérent EVOLEN, si elle est à jour du règlement de sa cotisation 2024 à la date d'exigibilité du solde de 20%.

La société exposante s'engage à respecter sans réserve le règlement et les conditions générales des organisateurs, notamment les dispositions relatives à la date et lieu de l'exposition et aux événements de force majeure. EVOLEN ne saurait être tenu pour responsable, en aucune manière, sur des questions relevant de la décision des organisateurs, y compris sur des changements de date ou de lieu de l'exposition.



2/ REMBOURSEMENT – ANNULATION

La société exposante peut annuler, par écrit, la prestation commandée jusqu'à la date limite d'exigibilité du solde de 20%, soit le **4 MARS 2024**. Dans ce cas, les paiements effectués seront remboursés, **déduction faite d'un forfait de 50% TTC** qu'EVOLÉN conservera au titre de ses frais de gestion.

Si EVOLÉN reçoit l'annulation écrite après la date limite ci-dessus, la société exposante restera redevable de la totalité TTC de la prestation commandée et aucun remboursement ne sera effectué par EVOLÉN.

En cas de non-règlement du solde exigible par la société exposante dans le délai stipulé ci-dessus, celle-ci perdra son droit à exposer et à tout autre service associé. EVOLÉN pourra remettre en vente la surface initialement réservée. Aucun remboursement des sommes versées ne pourra être réclamé à EVOLÉN. Aucun remboursement ne pourra être réclamé par la société exposante pour une non-occupation de son stand, quelle qu'en soit la raison.

3/ AUTRES CONDITIONS

Les tarifs de réservation d'EVOLÉN n'incluent pas les autres frais liés à l'exposition tels que : voyage, visa, hébergement, mobilier supplémentaire, branchement et consommation électriques, transport des marchandises, frais personnels, téléphone/wifi, frais d'inscription au catalogue des organisateurs, taxes douanières, emballages vides/déchets, etc...).

4/ AMENAGEMENT – DECORATION DU PAVILLON FRANCE ET DES STANDS

Le décorateur – UNITED'S, sélectionné par EVOLÉN, gèrera la décoration du pavillon France et des stands du pavillon, ainsi que les demandes individuelles de l'exposant qui leur seront facturées directement par le décorateur.

Aucun autre décorateur ne pourra construire et aménager un stand du pavillon France. Les stands seront livrés propres à l'exposant à l'ouverture officielle de l'exposition.

5/ ASSURANCE

Chaque société exposante est tenue d'assurer son personnel, son propre matériel et ses documentations d'exposition, avant/pendant/après l'exposition, contre tout dégât, perte, vol, incendie, explosion dommages accidentels et responsabilité civile.

Date limite des inscriptions : 29 FEVRIER 2024

EVOLÉN – Chantal BURLOT – c.burlot@evolen.org – tel : 01 47 17 60 68

